

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SÉANCE DU 10 JUIN 2022

DATE DE CONVOCATION : 3 juin 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 10
NOMBRE DE VOTANTS : 19 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de juin, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;
M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;
Mme Charlotte GRIMAULT, ~~Mme Nathalie PICHARD~~, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, Mme Virginie COUTAND, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absent :

Pouvoir :

- Madame Nathalie PICHARD donne pouvoir à Monsieur Frank BLACHÈRE

Désignation du secrétaire de séance : Mme Bernadette BEAUPÈRE

Assistaient en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2022 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter de rajouter un point à l'ordre du jour suite à la demande de subvention reçue tardivement de l'école Saint-René pour une classe transplantée.

le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ACCEPTE de rajouter la demande de subvention de l'école privée à l'ordre du jour

2022.036 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : GESTION DES DECHETS

Monsieur Cédric LESAGE fait part au conseil municipal des constats sur les déchetteries de Rochefort-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire et du Louroux-Béconnais, dont le Syndicat 3RD Anjou a la charge.

A Rochefort est souligné le peu d'ergonomique et des non-conformités, une moyenne de 40 passages par ouvertures sont recensés pour 3 demi-journées d'ouverture hebdomadaires.

A Saint-Georges, le site présente une configuration en surplomb des bennes, la problématique du manque de voie d'attente est bloquante, et des non-conformités sont aussi recensées (notamment l'absence de clôture sur l'ensemble de la périphérie du site), 60 passages par ouverture sont relevés, pour 6 demi-journées d'ouvertures hebdomadaires.

Au Louroux-Béconnais, la déchèterie est intégrée dans un site comprenant un centre de transfert, une ISDND (installation de stockage de déchets non-dangereux) et une plateforme de compostage ; elle présente aussi des non-conformités. 70 passages par ouvertures sont recensés pour 4 demi-journées d'ouverture hebdomadaires.

Pour les trois sites le stockage des déchets dangereux ou polluants doit être mis à niveau, et la clôture sur l'ensemble de la périphérie du site doit être réalisée.

Des travaux conséquents sont nécessaires à Rochefort-sur-Loire, quelques travaux sur Saint-Georges-sur-Loire et volonté de déplacer la déchetterie du Louroux-Béconnais (essentiellement pour des questions d'accessibilité, et en raison du projet photovoltaïque).

Plusieurs scénarios sont envisagés :

1/ Travaux de mise aux normes sur toutes les déchetteries existantes en gardant le même maillage. Je pense que le ratio coût/fonctionnement/service sera trop élevé.

2/ Fermeture Rochefort + nouvelle déchèterie vers le Louroux + travaux St Georges

3/ Fermeture Rochefort + fermeture St Georges + nouvelle déchèterie vers le Louroux

4/ fermeture Rochefort + déplacement St George (côté Champtocé) + nouvelle déchèterie vers le Louroux

Les constats : le site de Rochefort-sur-Loire semble condamné (sans solution nouvelle à proximité, ce qui semblait pourtant avoir été dit auparavant, cela va créer du mécontentement chez nos voisins... passage de remorque à terme par Savennières et La Possonnière le samedi...), une construction autour du Louroux semble se dessiner.

Les propositions 1 et 2 ne changeraient rien pour les habitants de La Possonnière, le 4 obligerait à aller plus loin mais pourrait rester acceptable. Le critère mis en avant lors de l'Assemblée étant de rester dans une zone à moins de 20 minutes d'une déchèterie. Et à l'arrivée l'intérêt sera d'avoir une structure plus conséquente.

Par contre le 3 prévoit la fermeture de Saint-Georges-sur-Loire et obligerait à aller sur Chalonnes-sur-Loire ou vers le Louroux-Béconnais !

Le site de Rochefort-sur-Loire risque d'être fermé, et la priorité serait de construire une nouvelle déchèterie au Louroux-Béconnais compte tenu du développement d'un projet photovoltaïque sur le site actuel. Le sort de Saint-Georges-sur-Loire entre travaux de mise aux normes, ou déplacement pour une nouvelle construction pourrait dépendre du budget.

Le prochain Conseil d'administration de 3Rd'Anjou a lieu la semaine prochaine.

Monsieur Julien RAVARY fait remarquer qu'à terme l'objectif est de supprimer les déchets verts qui devront être recyclés à domicile.

Monsieur Maxime OUVRARDO interroge sur le coût d'une déchetterie : Monsieur Cédric LESAGE répond qu'au-delà de la question de l'investissement il y a surtout celle du coût de fonctionnement.

Monsieur Jacques GENEVOIS dit qu'il faut prendre en compte que ce qui a été fait sur Saint-Georges-sur-Loire il y a 10 n'a pas la même pertinence du point de vue du périmètre qui a changé avec la nouvelle intercommunalité.

La question du budget sera prépondérante sur la solution choisie.

Madame Annie PODEUR dit que les normes à respecter sont à prendre en compte. Le budget du syndicat doit parvenir à assumer, et qu'on ne veut pas voir s'envoler les coûts.

Monsieur Cédric LESAGE précise que l'harmonisation de la redevance n'est pas encore réalisée sur l'ensemble du territoire et que cela génère des tensions.

Monsieur Guy PERRET demande si nous pouvons nous appuyer sur les déchetteries de l'agglomération d'Angers ? Monsieur Cédric LESAGE explique que cela nécessiterait la mise en place de conventions, et devrait prendre en compte le bassin de population. De plus actuellement l'accès aux déchetteries de l'agglomération d'Angers n'est pas restreint alors qu'à l'inverse il faut un badge sur celles de la CCLLA.

Madame Virginie COUTAND suggère que les dépôts sauvages sont une conséquence induite. Monsieur Jacques GENEVOIS dit qu'il n'y en a pas beaucoup sur la commune (de l'ordre d'une vingtaine par an) et cela est souvent lorsque les Points d'apport volontaires (P.A.V.) sont pleins. Il précise que souvent d'autre PAV sur la commune ne sont pas pleins et qu'un affichage permette de donner l'information de la localisation des autres points de dépôt. Lorsque des incivilités d'habitants de la commune sont constatées, on ouvre les sacs pour trouver les coordonnées et on les rapporte aux gens. Sur la commune le passage à la redevance incitative a lieu il y a 4 ans, donc c'est acquis globalement. Il précise que les revendications éventuelles sont à porter auprès du conseil communautaire. Nous sommes dans une démarche solidaire, pas dans une démarche punitive.

Monsieur le Maire propose, pour éviter les dépôts sauvages d'artisans, que leur soit demandé une attestation de mise en déchetterie à l'appui de la facture sur laquelle ils reportent les frais d'évacuation des gravats d'un chantier.

En ce qui concerne la question sur les dépôts sauvages et en vue d'une harmonisation des pratiques concernant les dépôts sauvages de déchets, il est nécessaire de faire un retour pour notre commune sur

- leur fréquence
- la procédure, constatation, qui est habilité sur la commune (à priori Le Maire et l'Adjoint ayant la compétence des déchets ?)
- Amende prévue dans Arrêté municipal ou non, le cas échéant son montant,
- Autres info...

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Prend acte de ces informations

2022.037 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.

Monsieur Alain FAGAT informe du démarrage des travaux du lotissement des Guigniers 2 dont la construction est portée par le lotisseur Viabilis. Nous nous sommes conviés tous les lundis aux réunions de chantier. La problématique de l'accès est compliquée pour l'instant car les travaux d'Enedis sont en retard et cela ne permet de fonctionner comme cela avait été envisagé (et annoncé aux riverains).

D'autre part, il présente le résultat de l'ouverture des offres pour la construction du dojo. Le total des offres brut avant négociation atteint 300 000 €, ce qui est encore au-delà du prévisionnel.

Afin de réduire les coûts, sont à l'étude la modification des ouvertures et du bardage ainsi que la simplification de la structure métallique. En ce qui concerne le lot plafonds suspendus selon les préconisations du bureau d'études technique indiqueront les matériaux à choisir (placo lisse, osb...)

Une réunion technique est prévue le lundi 13/06 en fin de journée

Monsieur Jacques GENEVOIS précise que la question ce soir, est de prendre la décision de maintenir le projet ou non. Nous avons un engagement par rapport au judo, même si cela a été acté par l'équipe d'avant.

Madame Charlotte GRIMAULT explique qu'elle a recherché les possibilités de subventions avec la fédération de judo.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU demande si on a un plan B si on revoit le projet ?

Monsieur Jacques GENEVOIS lui répond par la négative. Le projet actuel supposait la mutualisation des sanitaires et des douches, s'il faut tout recréer pour un bâtiment autonome de la salle de sports ce sera encore plus cher.

Madame Valérie COUTAND fait remarque que l'inflation exponentielle des matériaux, puis main d'œuvre, font que les devis ont une durée de vie très courte (parfois 1 journée), pas de temporalité de l'avenir, la période actuelle est compliquée et difficile

Monsieur Alain FAGAT rajoute que nous avons eu peu de réponse, donc pas de concurrence.

Madame Annie PODEUR demande si nous pouvons différer le projet ?

Monsieur Jacques GENEVOIS explique que le club de judo est saturé, il fonctionne bien, a beaucoup d'adhérents, a des encadrants de qualité qui risquent de partir. Attention, il précise aussi que d'autres activités qui utilisent le lieu (yoga, écoles...). Les tatamis sont là à demeure, c'est un atout.

Monsieur Julien RAVARY dit que notre capacité d'investissement est de 1 million 8, si nous prenons sur cette possibilité pour le dojo la variable d'ajustement sera sur cœur de village.

Monsieur Cédric LESGAE demande si la salle de sports sera amenée à évoluer. Monsieur Jacques GENEVOIS explique que le gymnase a une structure acier et il précise que c'est le bâtiment le plus ancien sur la commune. Les vestiaires ont été rénovés en 2008 et répondent aux besoins des utilisateurs.

Monsieur Alain FAGAT suggère que sur un futur mandat il serait intéressant de regarder pour des panneaux solaires etc...

Monsieur Cédric LESAGE dit que le judo a en effet 120 licenciés, et un entraîneur très investi qui veut être tenu au courant, car il a besoin de se projeter. Il informe que la pratique dans les salles actuelles se fait dans des conditions limites, il n'y a pas de douches, l'espace est contraint, réparti en 2 pièces, il y a de l'humidité sous les tatamis... ce n'est pas idéal pour pratiquer. Au niveau des jeunes pas mal sont partis sur d'autres club car c'était trop compliqué pour leur pratique.

Madame Charlotte GRIMAULT précise que c'est un club dynamique, qui propose des activités accessibles à tous certains samedis matins... elle dit qu'il y aura moyen d'optimiser la future salle à plat pour d'autres utilisations (écoles, et d'autres possibilités de sports par exemple pour les tous petits etc...). Le surcoût est là pour autant... (et sans aménagement intérieur).

Monsieur Maxime OUVRARD demande sur quoi porte la recherche d'économie, qu'est-ce qui va être réduite ?

Monsieur Alain FAGAT dit qu'il y a une réduction de surface à 168 m² (minimum réglementaire), et qu'au mieux on pourrait arriver à un total de 265 000 €

Madame Bernadette BEAUPERE dit qu'il est intéressant pour les écoles d'y avoir accès et que c'est sur un créneau en journée (ce qui est déjà le cas aujourd'hui).

Monsieur Cédric LESAGE dit que le centre de loisirs l'utilise aussi.

Monsieur Jacques GENEVOIS précise que c'est pour cela qu'on appelle le projet « salle à plat » et non pas « dojo ». Il dit aussi que ce sera une structure indépendante du gymnase actuel même si c'est accolé, et que cela n'empêchera pas une rénovation de la salle actuelle.

Monsieur Cédric LESAGE évoque la question du devenir de la barre sud pour lequel il faudra se poser la question des aménagements futurs.

Monsieur Jacques GENEVOIS explique que la question avait été posée d'accoler la nouvelle salle au foyer sportif du foot, mais le coût envisagé était encore plus conséquent. Le positionnement derrière la salle de sport devrait permettre aussi des liens entre les clubs sportifs.

Monsieur Alain FAGAT fait remarquer que la révision du projet ne met plus en valeur l'esthétique mais c'est situé derrière le gymnase actuel, donc pas en vue.

Monsieur Jacques GENEVOIS propose au conseil municipal d'engager le projet, de rechercher les possibilités d'aides, sur la construction ou l'aménagement intérieur.

Monsieur Cédric LESAGE précise qu'il ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- DECIDE d'engager le projet en connaissance des surcoûts que cela implique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2022.038 – EHPAD : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un nouveau conseiller pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD Les Ligériennes car les réunions se tiendront désormais en journée et il ne sera plus possible pour Monsieur Cédric Lesage de s'y rendre. Il propose donc à Monsieur Julien RAVARY de le remplacer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- DESIGNE Monsieur Julien RAVARY pour représenter la commune lors des séances du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Ligériennes,

2022.039 – URBANISME : BOIRE DES 3 ŒUFS, ACHAT TERRAIN BIODIVERSITE

Monsieur Alain FAGAT présente la proposition, de la part d'un orphelinat de Fontenay-sous-Bois propriétaire en indivision, pour la vente d'une parcelle par la commune à la Boire des 3 œufs. La commission Dynamique a étudié cette proposition et donnée un avis très favorable car cet espace représente un intérêt pour la préservation de la biodiversité. Il s'agit de la parcelle ZH n°103 dont le prix de vente est de 450 €. Monsieur FAGAT précise que la commune est déjà propriétaire des ¾ de la Boire.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU interroge sur l'entretien futur de cet espace. Monsieur Alain FAGAT répond qu'il n'y aura pas d'entretien car le souhait est de conserver son caractère naturel dans le but de préserver la biodiversité.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- DECIDE de l'achat par la commune de la parcelle ZH n°103 qui est en indivision, au prix de 450 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2022.040 – VOIRIE : GRAND PREE PIERRICK BOISSEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de baptiser la Grand Prée du nom de Pierrick BOISSEL, président du comité des fêtes décédé l'an dernier. Cette année la fête du Port lui a été dédiée en hommage, et c'est l'occasion pour la commune de créer un lien symbolique entre l'événement, le lieu et le nom de Pierrick. Son épouse et son fils ont donné leur accord et remercient la municipalité de cette initiative et pour le lieu choisi. Une plaque a été apposée dimanche dernier le long du chemin de randonnée. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce choix.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- DECIDE de nommer la parcelle (247) ZE 40 « Grand Prée Pierrick Boissel »

2022.041 - FINANCES : CŒUR DE VILLAGE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur Julien RAVARY informe le conseil municipal qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Département de Maine-et-Loire dans le cadre des contrats de territoire projet cœur de village sur les critères de mise en place de mobilité douce, de voie piétonne autour de la supérette, d'un agrandissement de la circulation piétonne devant les commerces de la place de la mairie, et le soutien aux circuits courts avec la réorganisation de la place du marché. Ce financement est en phasage sur 2 ans, il est plafonné à 100 000 € et ne doit pas dépasser 30% du projet.

Monsieur Julien RAVARY présente le tableau de financement de ce projet, qui reprend les dépenses prévues et les subventions notifiées, demandées ou en projet.

Plan de financement Cœur de village Phases 1 et 2 (2022-2025)					
Dépenses			Recettes		
Nature	Montant HT	Montant TTC	Nature	Montant HT	
PHASE 1	695 300,00 €	834 360,00 €	DETR (phase 1) <i>montant notifié</i>	334 583,18 €	21%
Etudes	120 000,00 €	144 000,00 €	Région mesure 35 <i>montant notifié</i>	50 000,00 €	3%
Déconstruction	160 000,00 €	192 000,00 €	DPT 49 - Amendes de Police <i>montant notifié</i>	6 026,00 €	0,4%
sous.total phase 1	280 000,00 €	336 000,00 €			
VRD	415 300,00 €	498 360,00 €	Dispositif Départemental	100 000,00 €	6,23%
sous.total VRD phase 1	415 300,00 €	498 360,00 €			
PHASE 2	909 700,00 €	1 063 640,00 €	Subventions potentielles DETR phase 2	440 895,00 €	27%
Place de la Mairie	640 000,00 €	768 000,00 €	Vente terrain îlot Sitis	60 000,00 €	4%
Acquisition ancien cabinet médical	140 000,00 €	140 000,00 €	Vente terrain salon de coiffure	30 000,00 €	2%
Voirie zone 1AU	129 700,00 €	155 640,00 €	Autofinancement	583 495,82 €	36%
Total HT phases 1 et 2	1 605 000,00 €	1 898 000,00 €	Total	1 605 000,00 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire pour le projet Cœur de village à hauteur de 100 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2022.042 – CAMPING : REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Alain FAGAT propose au conseil municipal de mettre à jour le règlement du camping municipal du Port pour adapter plusieurs points.

Il fait remarquer qu'un tarif saisonnier est utilisé par de nombreux occupants et il propose d'encadrer cette possibilité. De même de nombreux centres de loisirs ou groupes souhaitent séjourner, cependant il a été constaté que la présence simultanée de plusieurs groupes pouvait être une gêne notamment pour l'utilisation des sanitaires. Il propose à l'assemblée des modifications surlignées dans le règlement en annexe :

- D'une part afin que la proportion entre les emplacements à plein tarif et ceux en tarif réduit reste raisonnable, et ne déséquilibre pas les recettes potentielles,
- D'autre part pour que les utilisateurs concernés limitent l'utilisation de l'espace (afin d'optimiser le potentiel pour les vacanciers de passage),
- De plus, il demande à ce qu'un justificatif de contrat de travail soit produit pour l'application du tarif saisonnier ;
- Et il propose la limitation à l'accueil d'un seul groupe afin de ne pas perturber la tranquillité des occupants et de ne pas saturer les sanitaires.

Le règlement proposé est présenté en annexe à la délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- APPROUVE les modifications du règlement intérieur en annexe telles qu'elles viennent d'être présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement,
- DIT que ce document sera affiché à l'entrée du camping du Port.

2022.043 – AFFAIRES SCOLAIRES : AIDE CLASSE TRANSPLANTÉE ÉCOLE PRIVÉE

Madame Sylvie MARGOTTIN rend compte au conseil municipal d'une demande de subvention reçue la semaine dernière de la part de la directrice de l'école privée du RPI* LA POSSONNIERE-SAVENNIERES pour une classe transplantée à Saint-Malo et au Mont Saint-Michel du 20 au 22 juin prochain. (*Regroupement Pédagogique intercommunal)

Ce voyage concerne 12 élèves de La Possonnière. Madame Sylvie MARGOTTIN fait remarquer que ce voyage était initialement prévu en 2020 et qu'il avait été annulé à cause de la pandémie de covid-19, en 2021 il n'avait pas pu avoir lieu non plus. Sur cette fin d'année l'école a eu la possibilité de le programmer. La demande nous est parvenue tardivement, elle a été discutée en bureau mardi 7 juin, un avis favorable a été donné.

La base considérée en 2020 était de 6 € par nuit et par enfant résidant sur la commune. La subvention demandée aujourd'hui correspond donc à 144 €, (soit 6 €/nuitée pour un séjour du 20 au 22 juin soit 2 nuits, et pour 12 enfants). Pour information le montant au budget de 2020 était de 432 € car le séjour en question était de 6 nuits et s'adressait à 18 enfants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accéder à la demande de subvention de l'école selon les modalités présentées par Madame MARGOTTIN.

Monsieur Cédric LESAGE ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par x abstention, x avis contraire, x pour ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- DECIDE d'accorder une subvention à l'école privée RPI LA POSSONNIERE-SAVENNIERES d'un montant de 144 €,
- INDIQUE que les crédits sont ouverts au budget 2022 au compte 65748.

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 12 RUE DES VAUREITRES - **Madame PROD'HOMME ISABELLE**
- Réf. Cadastres : 247 D 1266, 247 D 2148 - Superficie de 292 m² et de 62 m² bâtis,
- ✓ CHEMIN DE LA FAUCONNERIE - **Monsieur RICHOU RAYMOND**
- Réf. Cadastres : 247 A 2756 - Superficie de 170 m²
- ✓ 45 RTE DE L'ALLEUD - **Monsieur CORMERAIS STEPHANE**
- Réf. Cadastres : 247 A 502 - Superficie de 1377 m² et de 87 m² bâtis,

TOUR DE TABLE :

Monsieur Jacques GENEVOIS informe du dernier achat du projet Cœur de village avec la maison de Monsieur et Madame Legras au 4, rue de Landeronde. Leur déménagement est prévu courant juillet et la maison sera libre de tout occupant le 24 juillet. Il dit aussi que la locataire du 6, rue de Landeronde a déménagé.

Désormais la phase de déconstruction pourra prochainement démarrer.

Mardi 14 juin une entreprise vient faire des études de sol avec Maine-et-Loire Habitat.

Il précise qu'une réunion à la demande de Maine-et-Loire Habitat se tiendra en mairie le lundi 20 juin prochain à 14h afin de répondre à leurs questions préalables au dépôt de permis de construire.

Il informe aussi de la prochaine présentation de l'avant-projet par Madame Averty du Cabinet Résonance UP le 30 juin à 14h avec les membres du comité de pilotage.

Il dit que les travaux de déplacement des compteurs électrique de la supérette vont pouvoir avoir lieu prochainement en accord avec Monsieur et Madame Coiffard.

Il informe que l'appel d'offre pour les travaux a été déposé avec l'échéance le 4 juillet à 12h.

Il a reçu jeudi Monsieur Macry qui prendra la succession du Pharmacien Monsieur Desnoes pour s'entretenir du projet global de la maison médicale et de la pharmacie.

Il précise que l'arrêt des bus scolaires sera déplacé au niveau des anciens ateliers municipaux.

Afin de libérer le local qui va être détruit rue de Landeronde, le club jeune a déménagé mercredi vers la salle des marronniers. Celle-ci va désormais être partagée entre les jeunes et les fléchettes. La salle des marronniers ne sera donc plus louée, ni prêtée pour les sépultures.

Fête de la musique le 21 juin = organisée par l'association La Lyre. Une scène sur la Grand Prée Pierrick Boissel et peut-être aussi sur la Petite Prée.

Monsieur Jacques GENEVOIS rappelle modalités élections dimanche.

Madame Ginette ALBERT explique qu'il a été décidé par la commission Dynamique et Durable de réaliser un atlas de la biodiversité du territoire communal. Pour cela nous allons lancer un appel aux compétences locales.

Madame Béatrice MECHIN informe que le bureau municipal a décidé de proposer un temps convivial de rencontre entre les agents communaux et les élus le mercredi 29 juin en fin de journée autour d'un repas partagé.

Madame Sylvie MARGOTTIN dit que la fête des écoles publique tiendra le samedi 25 juin au complexe sportif, celle des écoles privées aura lieu à Savennières le dimanche 26 juin. Le conseil d'école des Petites Goganes a eu lieu ce jour à 18h, l'effectif annonce est de 66 inscrits pour l'instant soit -9 enfants). Pas de changement annoncé en ce qui concerne l'équipe enseignante. Elle rappelle que les inscriptions aux services périscolaires auront lieu jeudi 16 juin de 16h à 18h30 en mairie. Le jeudi 30 juin aura lieu la présentation de l'aire naturelle de l'école des Goganes. Elle précise que demain au Ponton les élus de la commission Solidaire vont rencontrer l'équipe d'animation de l'été.

Madame Charlotte GRIMAUULT informe que dimanche à Savennières le club de football organise le tournoi de l'amitié, et à la Boule de Fort ce sera la finale du Challenge Coiffard.

Monsieur le Maire précise qu'il y a interdiction d'arroser, et que le passage de la balayeuse est interdit, les services techniques vont assurer le nettoyage des avaloirs. Les terrains de foot sont arrosés avec la réserve d'eau. Compte-tenu du contexte d'interdiction actuel nous mettons de côté le projet d'investissement dans des travaux pour arroser le terrain B avec la réserve.

Monsieur Guy PERRET rappelle qu'il y a demain soir le concert de la chorale Point d'orgue à l'église de La Possonnière.

Monsieur le Maire informe que demain midi le Port accueillera l'étape pédestre de la Translayon pour le pique-nique. Il est convié à l'apéritif.

Il dit que la fête du port s'est très bien passée le weekend dernier, malgré le nombre réduit de forains. Il y a eu une bonne participation du public et aucun incident. Il informe que Monsieur Bruno ANDRE est d'accord pour prolonger d'un an son investissement comme président du Comité des fêtes.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22 heures

Prochain conseil municipal le 1^{er} juillet 2022
Pas de conseil en août